

INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Fonctionnaire de Prévention
Service de l'Action sociale
Service Population

Candidature pour l'hébergement
des personnes fuyant les combats en Ukraine

Introduction

Le but de ce document est de vous fournir de manière simple toutes les informations nécessaires sur le traitement de vos données à caractère personnel par le service de l'Action sociale et le service Population lorsque vous vous portez candidat pour héberger des personnes fuyant les combats en Ukraine.

Quelles données sont traitées et pourquoi ?

Pour gérer votre proposition d'hébergement, nous utilisons les données des candidats hébergeurs – ou des représentants légaux dans le cas où la proposition est faite par une personne morale : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro de registre national.

Cette gestion est faite sur base de votre consentement.

La commune a l'obligation¹ de vérifier les condamnations éventuelles des candidats hébergeurs, des membres de leur ménage et/ou des personnes qui sont domiciliées dans le lieu proposé pour l'hébergement. Certaines condamnations² peuvent entraîner le refus de la candidature.

Pour cette vérification, un extrait de casier judiciaire³ est nécessaire – les personnes concernées doivent fournir cet extrait ou donner une autorisation pour que la commune consulte le casier en leur nom. La fourniture de ces données est obligatoire, faute de quoi la candidature d'hébergement sera refusée.

La commune effectuera également une vérification des personnes domiciliées au lieu proposé et de la composition de ménage de la personne proposant l'hébergement pour s'assurer que toutes les vérifications nécessaires ont été faites.

Seul le résultat positif ou négatif de la vérification est conservé, sans aucun détail.

Une visite du lieu proposé sera éventuellement faite pour vérifier s'il est compatible avec un hébergement de longue durée, et quel type de demandeur peut y être logé (isolé, groupe, famille, jeunes enfants, etc).

La commune se chargera de la mise en contact des demandeurs et des hébergeurs.

À qui sont transmises ces données ?

Les données qui concernent le lieu d'hébergement et la personne de référence sont transmises au Centre de Crise National qui centralise les offres d'hébergement et Fedasil qui gère les demandes d'hébergements.

¹ 18 mars 2022 – Circulaire relative au contrôle des personnes candidates à l'hébergement des personnes fuyant le conflit armé en Ukraine

² Voir code pénal : art 322 à 331bis, 347bis, 361 à 363, 371/1 à 389, 391quater à 442quater, 454 à 457.

³ Type 595

Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données concernant les condamnations pénales ne sont pas conservées, seul le résultat positif ou négatif de la vérification est enregistré, sans aucun détail.

Les données qui concernent le lieu d'hébergement et les hébergeurs retenus sont conservées le temps de la disponibilité de l'offre d'hébergement.

Les données des candidatures rejetées seront immédiatement supprimées.

Quels sont vos droits ?

Vous avez le droit de :

- Recevoir une information claire au sujet du traitement de vos données
- Consulter et obtenir une copie des données
- Demander une rectification de vos données
- Demander l'effacement des données (dans la mesure où il n'existe pas une obligation de conserver ces données),
- Demander la suspension du traitement de vos données (sans effacement)
- Demander à ne pas faire l'objet d'une décision automatisée
- Retirer votre consentement à traiter vos données dans le futur pour les traitements qui se basent sur ce consentement – le retrait de votre consentement peut entraîner le rejet de votre candidature d'hébergement

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter privacy@molenbeek.irisnet.be ou par courrier postal à notre adresse générale, à l'attention du Secrétariat communal.

Obtenir plus d'information ou introduire une réclamation

Pour toute question et/ou remarque concernant le traitement de vos données qui n'aurait pas reçu de réponse via l'adresse ci-dessus, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@molenbeek.irisnet.be ou par courrier postal à notre adresse générale, à l'attention du DPO.

Si vous pensez que vos données ont été traitées en violation de la législation, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données via son site web : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>